



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016**

La séance est ouverte à 20h, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusés** : MM. Thierry BUBLOZ et Claude-André MEYER, conseillers municipaux.

### **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de motions et de résolutions ;
5. Communications des commissions ;
6. Fixation des dates des prochaines commissions ;
7. Questions et divers.

### **Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal**

- Reprendre l'étude du terrain multisports en commission sociale.

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015**

M. FISCHLER : point 2.2, page 2 : précise que la séance de l'antenne de CapEmploi Bernex a eu lieu à Confignon.

M. GUINAND : point 4, page 3 : aimerait que soit rajouté, après ...diverses possibilités : (PPE, coopérative, fondation, etc.)

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (10).

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### **2.1 Voyage du Conseil municipal**

Mme CERUTTI : étant donné que la législature dure maintenant 5 ans et que le « salaire » des conseillers est déclaré, la question s'est posée de savoir sous quelle forme et combien de sorties nous faisons ?

Auparavant, une sortie était organisée au bout de deux ans et une autre à la fin de la législature. Tout en sachant que cette sortie était plus compliquée à mettre sur pied.

Faut-il organiser une sortie de quelques jours à la fin ; plusieurs sorties d'un jour réparties sur l'ensemble de la législature (peut-être plus facile de réunir tout le monde) ; ou rien ? A réfléchir.

M. FISCHLER : à l'époque les Fr. 1'200,--/an étaient versés dans un tronc commun, destiné au voyage du Conseil municipal. Les conseillers sont-ils d'accord de remettre la même somme, ou moins, etc. ?

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Enquête publique Sablière du Cannelet SA – Site de Forestal**

Toutes les personnes qui ont émis des remarques ont reçu une réponse écrite du DALE, qui les a informées que la commune allait recevoir un retour et que le dossier passerait dans les mains du Conseil municipal.

A ce jour, nous n'avons encore rien reçu des services de l'Etat.

Nous espérons avoir des nouvelles pour la prochaine séance du Conseil municipal.

### **3.2 Crèche intercommunale**

Les pourparlers sont en cours sur la possibilité de créer une fondation intercommunale. Nous sommes actuellement en attente de propositions de statuts de la part de la commune d'Avully, pour une fondation, un groupement, etc.

### **3.3 Paroisse**

Une demande de déclassement a été demandée pour les terrains de la paroisse.

Le dossier est dans les mains de l'Etat. Il faudra compter plus ou moins deux ans pour que la procédure arrive au bout. Les démarches entreprises pour l'instant sont positives.

### **3.4 Cimetière**

Les travaux de réfection du mur et quelques menus travaux divers sont terminés.

Restent encore, les plaques de numérotation des tombes, ainsi que l'apport de gravier pour la remise à niveau des chemins.

### **3.5 Mémoire des aînés**

Nous avons enfin reçu de la part de Mme BRUNIER, une somme à prévoir pour la réalisation de la mémoire des aînés, qui s'élève à environ Fr. 40'000,--.

L'Exécutif est moyennement satisfait quant à la procédure proposée, car il faudrait prévoir l'engagement d'un historien pour une durée déterminée qui serait à la charge de la commune (salaire, charges sociales, etc.).

C'est pourquoi, nous avons demandé au service des archives cantonales s'il avait quelqu'un à nous proposer. Parallèlement, nous avons demandé un complément d'informations à

Mme BRUNIER au sujet de l'engagement potentiel d'un historien et s'il n'existe pas une autre alternative.

Mme HALDEMANN : comment cela se passe-t-il dans les autres communes ?

M. JEMMELY : un mandat d'une année a été attribué à une personne extérieure indépendante.

M. HUTIN : ces personnes savent quoi de nous ? Où prennent-elles leurs informations ?

Mme HALDEMANN : il s'agit d'une association d'historiens chargés de l'histoire régionale. Ils ont l'habitude d'aller chercher des informations aux archives cantonales, sans compter leurs propres connaissances.

### 3.6 Chemin longeant la Laire de Soral à Chancy

La plus grande partie du chemin nous concernant s'est effondrée à divers endroits et n'existe carrément plus.

Des discussions se sont engagées avec des propriétaires de parcelles jouxtant les rives de la Laire, ainsi qu'avec les services de l'Etat pour trouver des solutions pour remettre ce cheminement sur pied, un peu plus haut qu'initialement.

Une passerelle sur le Nant-des-Fourches, permettant de relier la commune de Soral à la nôtre est condamnée depuis un certain temps, car elle est très abîmée et dangereuse. Elle va être remplacée et entièrement payée par l'Etat, car il s'agit d'une de leur demande. Les travaux vont être réalisés dans le courant de l'été. Cette passerelle sera réalisée intégralement en chêne genevois et elle devra être posée au moyen d'un hélicoptère.

### 3.7 TPG

La commune a rendez-vous avec la direction générale des transports, pour procéder établir le bilan des lignes K et L.

Il semblerait que la direction générale des transports maîtrise l'ensemble des lignes du réseau genevois et que les TPG soient des exécutants.

### 3.8 Social

Le dispositif CapEmploi a été présenté aux membres des commissions sociales des secteurs concernés le 18 janvier dernier (Bernex, Confignon, la Champagne).

Deux priorités : faire savoir que cette structure existe et trouver des places de stages ou des emplois. Les communes sont partantes, il faudrait maintenant pouvoir toucher les entreprises.

De notre côté, nous devons encore contrôler si nous pouvons fournir le nom de nos entreprises à CapEmploi.

### 3.9 GIAP

Nouveau responsable de secteur : M. ESCHLER est remplacé par M. Mathieu ZBÄREN.

De plus, le conseil d'établissement s'est élargi, les communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny ont rejoint Avusy, Chancy et Avully. Il faut savoir que le secteur du GIAP et celui de l'établissement scolaire ne se recoupent pas forcément, ce qui peut créer certains problèmes.

### 3.10 Sécurité

Réunion du groupe «prévention, sécurité en Champagne». L'objectif est triple :

1. Essayer de définir un consensus entre les exécutifs.

2. Informer les commissions sécurité et les conseils municipaux sur les missions et les avantages de la sécurité de proximité.
3. Inscrire éventuellement une somme au budget 2017.

M. MAUDET doit nous transmettre, au début de l'année, un document de synthèses sur les points de vue des différentes communes à ce sujet.

Au niveau de la prévention, les communes de la Champagne ont le projet d'établir une charte collective, notamment sur les fêtes, les incivilités, la consommation d'alcool, les heures de fermeture, etc., le but étant d'éviter que les fêtes terminent tous dans la même commune.

### 3.11 Presse

Un article sur notre commune paraîtra dans la Feuille d'Avis Officielle du 22 mars prochain.

Un autre article paraîtra, mais cette fois-ci dans la Tribune de Genève, sur les actions éventuelles des communes en matière d'asile. Mme GARCIN, rédactrice de cet article, nous a demandé ce qu'il en était pour Avusy.

M. FLECK lit la réponse, qui dit, en résumé qu'en l'état, notre commune n'a pas la possibilité d'accueillir des requérants, faute de logement ou d'abri PCi disponibles, répondant aux normes exigées. La question de l'accueil des requérants pourrait se reposer une fois que le projet de construction au centre du village d'Athenaz (horizon 2020) sera réalisé.

## 4. Propositions de motion et de résolutions

RAS.

## 5. Communication des commissions

### 5.1 Commission sociale

Les membres de la commission sociale voulaient savoir ce que pensaient les autres conseillers au sujet du dossier sur l'aménagement du préau d'Athenaz pour les 10 – 15 ans.

Ce dossier avait été à l'époque relayé au Conseil municipal pour des propositions d'aménagement.

Des devis estimatifs de l'entreprise TOPJEUX nous sont parvenus.

L'Exécutif n'est pas enthousiaste pour ce projet, pour lequel il s'agirait de fermer le terrain de basket dans le but de créer un terrain multisports.

Les prix sont élevés.

La commission souhaite savoir si le Conseil municipal aimerait que ce dossier soit étudié ou si on le laisse tomber.

M. FLECK : ce dossier est loin d'être inintéressant, mais ce projet est très cher et n'a pas soulevé beaucoup d'enthousiasme. Toutefois, son sort dépend du Conseil municipal.

Il faut savoir également que l'APE-A s'est avancée en diffusant l'information que quelque chose allait être réalisé. L'Exécutif a dû tempérer les propos de l'association.

M. FISCHLER : les « grands » jouent-ils vraiment à l'école, ou est-ce une demande pour une autre ? Ne sont-ce pas plutôt les parents qui demandent ?

M. GUINAND : cette question est-elle ressortie lors de la réunion annuelle avec les maître(sse)s d'école ?

M. JEMMELY n'a pas l'impression qu'il y a une réelle demande de la part des « grands ». Pour répondre à la question de M. GUINAND, le sujet n'a pas du tout été abordé lors de la réunion avec les enseignants.

Si les conseillers souhaitent se rendre compte de ce que genre de terrain multisports peut donner, il y en a un à Aire-la-Ville.

Mme HALDEMANN : il faut compter sur quel budget ?

Mme CERUTTI : plus ou moins Fr. 80'000,--.

Personnellement, Mme HALDEMANN ne voit pas une telle réalisation à la place du terrain de basket.

M. GUINAND : un grillage ferait moins « bunker » qu'une palissade en bois.

M. ISELI relève que ce terrain va soulever des problèmes de gestion d'utilisation (toujours les mêmes qui vont en profiter), sans compter la responsabilité de la commune et son entretien.

A tout choisir, Mme CERUTTI préférerait que la commission se penche sur l'aménagement de jeux à Sézegnin. Athenaz est déjà bien achalandé.

M. FLECK : ce n'est pas la question de ce soir. La question est de savoir si le Conseil municipal entre en matière ou pas.

M. HUTIN : pour avoir une idée plus précise, il faudrait se renseigner sur les coûts d'entretien, les responsabilités, etc.

M. ISELI : faudra-t-il prévoir une personne extérieure pour gérer son utilisation ?

M. GUINAND : pour lui, il s'agit des mêmes responsabilités que pour le skate-park. Sans réelle demande, il n'est pas pour l'étude de ce dossier.

M. FISCHLER : cela pourrait être un endroit qui a pour effet de réunir et d'unir les jeunes. Mais il ne faudrait surtout pas « faire pour faire ». Nous pourrions dans un premier temps, regarder avec la commune d'Aire-la-Ville pour connaître la fréquentation de leur terrain.

M. GOY : c'est l'endroit qui paraît bizarre. Il faudrait peut-être trouver un entre-deux et définir les réels besoins.

Mme HALDEMANN : le terrain de foot ?

M. JEMMELY : des devis ont été demandés pour aménager le terrain de foot avec de la matière synthétique. Coût de l'opération, environ Fr. 150'000,--.

M. HUTIN attire l'attention sur le fait que l'entretien d'un terrain synthétique est considérable et coûte cher. Il faudrait prévoir de lier le drainage du terrain et récupérer l'eau pour l'arrosage.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, Mme CERUTTI explique qu'il s'agit d'une simple prise de température, propose de voter et demande qui est pour le standby ?

M. FLECK ne pense pas que cela soit une bonne solution. Soit le Conseil municipal décide d'abandonner ce dossier, soit la commission se penche sur la question.

M. PÜRRO : il s'agit d'un sujet à débattre en commission sociale.

M. GUINAND pense qu'il ne faut pas que la commission relance quelque chose, alors qu'il n'y a pas véritablement de demande.

Mme CERUTTI propose que ce sujet soit repris en commission sociale et de revenir une fois qu'une décision plus aboutie sera prise auprès du Conseil municipal.

## 5.2 Commission des travaux

M. ISELI : lors de la planification de la réfection des routes, faut-il prévoir l'installation de la fibre optique ?

M. JEMMELY : non.

## 6. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 23.02.16 à 20h – commission ad hoc Portier
- Lundi 29.02.16 à 20h30 – commission sociale
- Lundi 07.03.16 à 18h30 – commission économie
- Lundi 07.03.16 à 20h30 – commission environnement

Prochain bureau du Conseil :

Le mardi 1<sup>er</sup> mars à **17h30**.

## 7. Questions et divers

7.1 M. JUNGO : qu'en est-il pour la Sablière du Cannelet SA – site de Forestal ?

M. JEMMELY : comme énoncé plus haut, nous n'avons toujours pas reçu de nouvelles à ce jour. Lorsque le rapport de l'enquête publique nous parviendra, il sera présenté au Conseil municipal, qui devra se prononcer.

7.2 Mme HALDEMANN : local des jeunes ?

M. JEMMELY : le local des plus âgés a été fermé un certain temps. Il est depuis rouvert et tout va bien. Aucun problème de bruit, mais plutôt de propreté, notamment aux abords des bâtiments.

Il suffit d'y passer régulièrement et tout rentre dans l'ordre...

7.3 Pour les conseillers intéressés par la Course du Coteau du 23 avril, M. GOY rappelle qu'il reste trois mois pour s'entraîner.

7.4 M. FLECK : la sortie des aînés est fixée au 9 juin prochain. Sont concernés : les membres de la commission sociale.

7.5 M. HUTIN : calendrier des aînés : comment faisons-nous cette année ? Faut-il prévoir une décharge pour les photos, à donner en début d'année scolaire (qui pourrait couvrir le bulletin communal et autres) ? Le but serait de ne pas perdre une tradition à cause de parents qui n'auraient peut-être pas compris la démarche.

M. JEMMELY : l'Exécutif a eu une séance avec les enseignants – au cours de laquelle il s'est fait ramasser - pour aborder le problème soulevé par ces calendriers, bien qu'il n'ait rien à voir du tout avec ces histoires.

Suite à la soirée des aînés, et comme souhaité par le corps enseignant, nous avons retourné les calendriers à l'école, afin qu'il les distribue dans un EMS ou une autre association. Chose qui n'a pas été faite. Les calendriers sont donc revenus à la Mairie. Nous avons ensuite envoyé une circulaire aux aînés, dans le but de savoir s'ils voulaient toujours recevoir le calendrier ou pas. Si oui, le calendrier était à disposition à la Mairie ou, en cas d'impossibilité de se déplacer, nous le leur apporterions volontiers à domicile.

M. HUTIN a cru comprendre que cette année, personne ne l'a pris à l'issue de la soirée. Comment cela se passait-il les autres années ?

Mme STADLER : les autres années, le nom des aînés était marqué sur le calendrier, ce qui fait que toutes les personnes qui n'étaient pas venues à la soirée, recevaient leur calendrier dans leur boîte-aux-lettres, idem pour ceux qui l'avaient oublié après la soirée. Ce qui veut dire que fin janvier, tous les calendriers étaient distribués.

Cette année, malgré l'appel de M. FLECK en début de soirée, et la mise à disposition d'une liste avec leur nom à barrer une fois le calendrier récupéré, la distribution s'est révélée être

un fiasco total. Et impossible de savoir qui l'a vraiment pris puisqu'il n'y a de nom nulle part. Toutefois, un bon nombre de personnes sont parties avec.

De plus, d'après les réponses que nous recevons déjà, les aînés tiennent à ce calendrier et trouvent dommage qu'il n'y ait plus cet échange entre les générations. Certains ont joint à leur réponse une lettre avec copie à l'école.

M. JEMMELY : malheureusement, en tant que conseillers, nous n'avons pas grand-chose à dire, car les enseignants ont des directives du DIP et s'y tiennent, telles que la protection des données, la protection de l'image, etc. Ces choses n'existaient pas à l'époque et il va falloir qu'on s'y fasse.

Il est difficile de leur demander quelque chose, car les enseignants nous ont bien fait comprendre qu'ils n'avaient aucune obligation à réaliser ce bricolage, et que c'était à bien plaire.

La séance est close à 21h15.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :